



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT POUR PERSONNE PHYSIQUE POUR LA RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES

selon les articles 11 et 11bis de la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie

Procédure basée sur le [Règlement grand-ducal modifié du 10 février 1999 relatif à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'État pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de contrôle dans le domaine de l'énergie](#)

Par **personne physique** on entend une personne humaine vivante. Il s'agit notamment de personnes privées et des entrepreneurs individuels agissant en nom propre. La demande en obtention d'un agrément est introduite par le demandeur en son nom et pour son compte. **Les audits énergétiques seront réalisés au nom du demandeur (personne physique).**

Nom et prénom du demandeur :

Raison de la demande (cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Nouvelle demande	☐
Modification de l'agrément existant	☐
Renouvellement de l'agrément existant	☐

Le présent formulaire est à compléter et à signer en page 4 par le demandeur qui souhaite obtenir l'agrément pour réaliser des audits énergétiques. Tout changement par rapport aux informations fournies devra être signalé dans les meilleurs délais via ce formulaire.

Les concepteurs, fournisseurs ou exploitants d'un projet, ainsi que le mandataire d'une de ces personnes ne peuvent pas obtenir d'agrément.

I. Données relatives au demandeur de l'agrément

Nom : Prénom :

Rue : N° :

Code postal : Localité :

Tél : E-mail :

Confirmation de l'indépendance morale, technique et financière du demandeur (prière de cocher) :

La personne confirme le respect du critère d'indépendance morale : ☐

La personne confirme le respect du critère d'indépendance technique : ☐

La personne confirme le respect du critère d'indépendance financière : ☐

N.B. : Afin de garantir l'indépendance, la personne ne pourra pas réaliser d'audits énergétiques pour ses projets existants. Vis-à-vis des nouveaux projets pour lesquels elle réalise des audits énergétiques, la personne ne pourra pas devenir fournisseur ou prestataire d'autres services à l'avenir.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le ministre pourra retirer l'agrément et le contrevenant est susceptible d'encourir les peines prévues par la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie (emprisonnement de huit jours à deux mois et amende de 251 à 25.000 euros).

II. Compétences du demandeur de l'agrément

Veuillez indiquer ci-dessous les diplôme(s), spécialisation(s), formation(s) ou expérience professionnelle du demandeur dans le domaine concerné :

III. Annexes à joindre

Veuillez joindre les annexes suivantes au présent formulaire :

- une copie d'une pièce d'identité
 - un CV détaillé
 - une copie d'un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle, tous dommages confondus, couvrant la responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle avec un montant minimal de 1.240.000 euros (avec, le cas échéant, un montant minimal de 500.000 euros pour dommages immatériels)
 - fournir un des documents suivants :
 - une preuve des diplômes obtenus (homologués ou inscrits au registre des titres de formation)
- ou**
- une preuve d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans sous forme de liste de références de travaux/missions récemment effectués en rapport avec le(s) domaine(s) de compétence demandé(s)

IV. Check-list

La check-list peut être utilisée par le demandeur pour vérifier si tous les documents sont annexés à la demande et si tous les critères sont respectés par le demandeur.

	Nouvelle demande	Modification (si point concerné)	Renouvellement
Copie d'une pièce d'identité	☐	☐	
CV détaillé	☐	☐	
Contrat d'assurance RC professionnelle	☐	☐	☐
Montant assurance respecté (1.240.000 euros)	☐	☐	☐
Preuve(s) de formation et/ou diplôme(s) ou preuve d' expérience professionnelle	☐	☐	

La liste des pièces à fournir par le demandeur est établie selon l'art. 11bis de la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie.

V. Déclaration

Je soussigné(e), M./Mme _____, déclare d'une part avoir connaissance des prescriptions relatives aux tâches techniques et d'autre part que les informations ci-dessus sont complètes et exactes.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le ministre pourra retirer l'agrément et le contrevenant est susceptible d'encourir les peines prévues par la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie (emprisonnement de huit jours à deux mois et amende de 251 à 25.000 euros).

Fait à _____, le _____

Conditions non remplies : Un agrément ne peut être octroyé uniquement si le demandeur confirme de respecter les conditions d'indépendance morale, technique et financière (voir page 2).

Signature du demandeur

Les demandes d'agrément ou les questions y relatives sont à adresser :

- de préférence par e-mail à l'adresse :
luxeeb@eco.etat.lu
- alternativement par courrier à l'adresse postale :
Ministère de l'Économie
Direction générale de l'énergie
Service « Agrément expert »
L-2923 Luxembourg